



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 29 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Maurice CABANNES

Secrétaire de séance : Mme Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE,
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Martine LARROUCAU donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

23 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE – IMPLANTATION D'ABRIBUS.

Dans le cadre du développement et de l'amélioration de notre réseau de Navettes Urbaines, l'implantation de nouveaux abribus est prévue pour cette fin d'année.

Afin de réaliser l'installation de l'abribus de l'arrêt « Rond-Point du Portugal » situé aux abords de la Clinique Vétérinaire de la Porte d'Aspe et de l'abri bus du « Centre Hospitalier » situé dans l'enceinte du parking du Centre Hospitalier, il est nécessaire d'obtenir les autorisations des propriétés respectives cadastrées AS 207 et AC 113.

Un accord favorable a été donné par l'ensemble des parties.

Des conventions d'occupation doivent donc être signées et ces installations se feront à titre gracieux, charge pour la Commune d'assurer un entretien régulier des abri bus concernés.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé relative à l'installation d'un abri bus sur la parcelle cadastrée section AS n° 207, 63 rue des Oustalots, appartenant à la clinique de la Porte d'Aspe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé relative à l'installation d'un abri bus sur la parcelle cadastrée section AC n° 113, avenue Fleming, appartenant au Centre Hospitalier d'Oloron Ste-Marie.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juillet 2020.
Suivent les signatures.-



Le Maire,

AFFICHE LE 05/08/2020



Bernard UTHURRY